

La seiche commune *(Sepia officinalis)* de Manche (divisions CIEM VII d, e).

COMMENT VIT-ELLE ?

Espèce largement répandue dans l'Atlantique Est (depuis le sud de la mer du Nord et la mer d'Irlande jusqu'aux côtes ouest-africaines), la seiche commune peut se rencontrer de la côte jusqu'à des profondeurs de l'ordre de 150 mètres. Particulièrement abondante en Manche, sa distribution géographique y varie selon les saisons, entre les zones centrales de la Manche ouest en hiver et des zones plus côtières au printemps et en été.

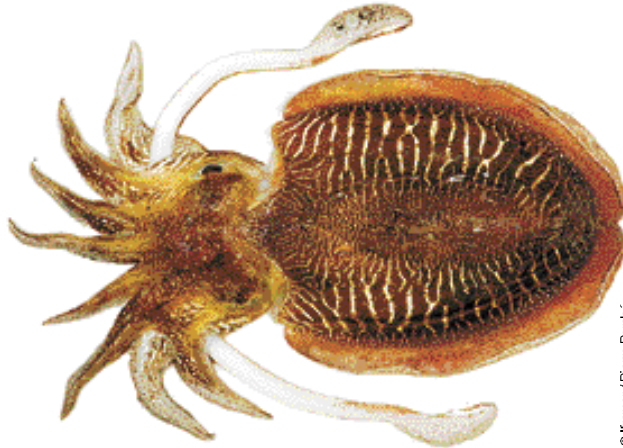
La seiche est un prédateur actif se nourrissant essentiellement de crustacés et de poissons qu'elle saisit à l'aide de ses deux grands tentacules protractiles. Les proies sont ramenées à la couronne de bras, puis dilacérées par les mandibules, appelées «bec de perroquet».

En Manche, les principales zones de ponte sont situées en secteur très côtier (baies de Saint-Brieuc, du Mont Saint-Michel, de Seine et de Somme en France ; baie de Lyme et Solent en Angleterre). Les seiches pondent entre avril et juillet, dans les eaux littorales peu profondes. Variant selon les conditions du milieu, la maturité sexuelle est atteinte vers 1 an à 2 ans, à une taille de l'ordre de 14 cm de longueur dorsale du manteau (LDM) pour les mâles et 18 cm pour les femelles. Fixés sur différents types de support (algues, herbiers, matériels immergés...), les œufs sont regroupés en grappes communément appelées raisin de mer. Les femelles peuvent pondre jusqu'à 3 000 œufs dont l'incubation dure de 1,5 à 3 mois. Chaque œuf donne naissance à une jeune seiche possédant les caractéristiques morphologiques de l'adulte (il n'y a pas de phase larvaire).

Appelés seichons ou sépiens, les juvéniles demeurent près de la côte pendant les mois d'été, à proximité des frayères, avant de regagner à partir du mois d'octobre les zones d'hivernage au centre de la Manche. Une migration fortement conditionnée par la température de l'eau, puisque les seiches meurent lorsque la température descend en dessous de 6°C. Elles quittent ainsi la fosse centrale en janvier/février pour gagner les zones plus profondes, dont les eaux sont moins froides (10°C), à la limite de la mer Celtique. Ne durant qu'une quinzaine de jours, la migration de retour des adultes vers les zones côtières a lieu au début du printemps (fin mars/début avril) et, un peu plus tardive (juin), démarre celle des juvéniles.

Peu de seiches sont capturées pendant cette migration. Se déplaçant vraisemblablement en pleine eau ou dans la couche d'eau supérieure, les animaux seraient de ce fait moins accessibles aux engins de pêche (chalut de fond notamment). La reproduction débute dès leur arrivée près des côtes et toutes les seiches (mâles comme femelles) meurent après la reproduction (phénomène de semelparité).

Si la durée de vie d'une seiche est de 2 ans, certains individus arriveraient toutefois à boucler leur cycle biologique en 1 an.



© Ifremer / Pierrick Porché

COMMENT EST-ELLE EXPLOITÉE ?

En France, plusieurs métiers ciblent la seiche, à différents stades de son développement : chalutage hauturier en Manche ouest (division VIIe) sur juvéniles et adultes pendant l'automne et l'hiver, chalutage côtier (VII d et VII e) au printemps sur les adultes, caseyeurs et fileyeurs côtiers au printemps (VII d et VII e). La seiche peut occasionnellement constituer une capture accessoire dans la pêcherie de coquilles Saint-Jacques en automne (VII d).

Au Royaume-Uni, le métier principal ciblant la seiche est le chalutage à perche hauturier (près de 70% des apports). La pêcherie est très saisonnière (de septembre à avril) car liée aux concentrations hivernales au sud de la Cornouaille. Le chalutage à panneaux (VII d) sur juvéniles et adultes et le fileyage sur adultes uniquement constituent les autres métiers ciblant la seiche au Royaume-Uni.

Il n'existe pas de taille minimale de capture pour la seiche. Certaines pêcheries ciblent ainsi des sépiens dès leur année de naissance, à de très petites tailles (quelques cm). Ces juvéniles pourraient être exploités l'année suivante soit par la pêcherie chalutière côtière, soit par les caseyeurs, avec un meilleur rendement par recrue. Il y a là mésexploitation et compétition entre différents métiers exploitant une même ressource à différents stades de son cycle de vie. Il s'agit d'un cas classique de pêcherie séquentielle, mais aucune quantification scientifique des interactions entre métiers n'a été réalisée à ce jour.

Les mesures de gestion appliquées aux pêcheries ciblant la seiche varient selon les régions et visent surtout à la résolution des problèmes de cohabitation entre activités dans la bande côtière. Le chalutage côtier des adultes est toujours dérogatoire et soumis à l'obtention d'une autorisation administrative. Près de 300 chalutiers de la façade Manche (Bretagne, Basse et Haute Normandie et Nord/Pas-de-Calais) sont concernés. De plus, d'autres autorisations administratives sont délivrées

pour la pêche des sépiens à la fin de l'été (du 15 juillet au 15 octobre) dans la zone des 3 milles du golfe normanno-breton.

Dans certaines régions, la pêche aux casiers est soumise à l'attribution de licences de pêche délivrées par les CRPM. C'est le cas en Basse-Normandie pour la pêcherie de l'ouest Cotentin où 125 licences ont été attribuées en 2000 pour 32 000 casiers à seiches recensés.

Les captures en Manche ne reposent que sur une seule cohorte, dont l'effectif est très dépendant des conditions environnementales. Très fluctuantes d'une année à l'autre, elles peuvent varier de 2 000 à 10 000 tonnes selon les années. La tendance générale observée depuis 1985 montre toutefois une nette augmentation des débarquements.

QUEL DIAGNOSTIC ?

Le cycle de vie de la seiche, la disparité des métiers et le manque de données précises rendent très difficile la réalisation d'un diagnostic sur l'état du stock de la Manche. De plus, les méthodes classiques d'évaluation ne s'appliquent pas, ou très mal, aux espèces à cycle de vie très court. Les tentatives de diagnostic menées ne permettent pas de préciser l'état actuel de l'exploitation.

Une gestion pragmatique de ce stock nécessite de s'appuyer sur les connaissances acquises sur le cycle de vie de cette espèce exploitées à tous les stades de son développement. De plus, il existe une mortalité par pêche sur les œufs. Outre des limitations de l'effort de pêche (heures de pêche ou nombre de casiers), des mesures de protection appliquées à différents stades de développement peuvent être envisageables, soit dans l'espace (protection de certaines zones), soit dans le temps (interdiction de pêche à certaines périodes de l'année). Mais des études préalables sur la mortalité naturelle de la seiche au cours de ses premiers stades de développement devront être envisagées en accompagnement de telles mesures.

Fiche réalisée par Eric Foucher